

# MÉMOIRES

DE

# G GOI

ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS.

DÉPUTÉ À L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE  
ET À LA CONVENTION NATIONALE, VICE-PRÉSIDENT,  
MEMBRE DE L'ÉCHIFFER.

Précédés

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR L'AUTEUR.

PAR M. H. CARNOT.

Orné d'un portrait gravé par M. A. Fauchey.

BIBLIOTHEQUE S. J.

I.

Les Fontaines

60 - CHANTILLY

PARIS.

AMBROISE DUPONT, ÉDITEUR,

7, Rue Vivienne.

E. LEGRAND ET DESCAURIET,

39, quai des Augustins.

1837.

**MÉMOIRES**  
DE  
**G GOI** ,  
**ANCIEN ÉVÊQUE DE BLOIS.**

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE  
ET A LA CONVENTION NATIONALE, VICE-PRÉSIDENT,  
MEMBRE DU L'ASSEMBLÉE

Précédé

D'UNE NOTICE HISTORIQUE SUR L'AUTEUR,

PAR M. H. CARNOT.

Ornés d'un portrait gravé par M. A. Faucher.

BIBLIOTHEQUE S. J.  
I. Les Fontaines  
40 - CHANTILLY

**PARIS.**  
**AMBROISE DUPONT, ÉDITEUR,**  
7, Rue Vivienne.  
**E. LEGRAND ET DESCAURIET,**  
39, quai des Augustins.

1837.

# Mémoires de Grégoire, ancien évêque de Blois

Henri Grégoire



Ambroise Dupont, Paris, 1837

Exporté de Wikisource le 26/09/2018

Hoc mihi præstiterunt amici mei, ut si tacuero reus, si respondero inimicus, judicer, dura utraque conditio, sed è duobus eligam quod levius est.

S. JEROM., *Apolog. advers. Rufin.*

\*Notice historique sur Grégoire, par H. Carnot

- Chapitre I : Introduction
- Chapitre II : Mon enfance, mon adolescence, et mes premiers travaux littéraires
- Chapitre III : Ma vie littéraire
- Chapitre IV : Vie politique
- Pièces justificatives

## NOTICE HISTORIQUE

# SUR GRÉGOIRE.

La physionomie morale de Henri Grégoire se distingue entre toutes dans les fastes de la révolution française : elle est originale autant que noble et pure. On ne peut s'empêcher d'admirer ce prêtre chrétien qui ose confesser sa foi au milieu d'un peuple insurgé contre la religion aussi bien que contre la politique du passé. Et pourtant ce peuple, respectant en lui des convictions sincères et profondes, n'a point cessé de le regarder comme un ami. C'est un beau témoignage en faveur du caractère national, et c'est pourquoi nous aimons à parler de Grégoire. L'affection dont nous honora sa vieillesse, héritage d'une affection plus ancienne pour un compagnon de travaux et d'infortune, nous eût fait d'ailleurs un devoir d'accepter la tâche qui nous est offerte par une digne amie de cet homme de bien, celle de présider à la publication de ses manuscrits.

Les Mémoires que nous livrons aujourd'hui à l'impression, préparés dans les premières années du dix-neuvième siècle, ont été rédigés en 1808 ; ils s'arrêtent à cette époque : notre notice a pour objet de les conduire jusqu'à la mort de l'évêque de Blois, en 1831, et de les compléter sur plusieurs points. Nous nous sommes aidés souvent des notes de Grégoire<sup>[1]</sup> ; nous avons multiplié les citations originales : heureux le biographe qui dispose de pareilles ressources ! jamais un caractère n'est mieux développé que par ses propres œuvres. Nous possédons le manuscrit autographe des *Mémoires*, ainsi que la copie faite sous les yeux de l'auteur, et que sa plume a corrigée. Tout était prêt pour la publication, et nous pouvons attester qu'il n'y a pas été changé une ligne.

La fortune de Napoléon était à son apogée en 1808. Grégoire, considérant comme terminée la grande crise politique dont il avait été l'un des acteurs, jetait, avec le calme d'une conscience sans reproche, un coup d'œil sur sa carrière, et la mettant en présence des calomnies dont on l'avait abreuvé, il voulait, non point se replonger vivant dans une polémique pénible, mais laisser après lui un portrait fidèle de lui-même. C'est sur ce document qu'il veut être jugé par l'histoire, et l'histoire ne lui fera point défaut ; car il s'est montré là, comme partout, naïf et vrai.

Ce livre ne fut donc destiné à recevoir publicité qu'après la mort de l'auteur, comme une confession et un testament. Il est rare qu'une résolution de ce genre soit sérieuse et sérieusement accomplie. Elle le fut cette fois : Grégoire a conservé pendant vingt-trois ans ses Mémoires manuscrits<sup>[2]</sup> ; de grands changemens se sont opérés autour de lui dans ce long intervalle de temps, sans qu'il ait éprouvé le besoin de changer un mot à l'expression de sa pensée.

C'est que pour lui la vérité de 1808 était encore la vérité de 1814, de 1815, de 1830 ; c'était la vérité de toute sa vie. Le trait le plus saillant, peut-être, du caractère de Grégoire, était la ténacité, qui chez lui s'alliait à une extrême mobilité d'imagination. Aucune existence ne se présente plus homogène au milieu de nos annales biographiques si bigarrées.

On retrouvera dans ses Mémoires les sentimens de piété, de philanthropie et de républicanisme dont cette existence entière fut l'application ; on y retrouvera aussi l'empreinte d'une vivacité, disons même d'une irritabilité si grande, qu'il ne fallut pas à Grégoire moins de haute raison que de bonté pour se montrer indulgent comme nous l'avons toujours vu. Ses passions ardentes auraient pu le dominer et l'entraîner, à l'exemple de beaucoup d'autres, pendant les jours caniculaires de la révolution, ainsi qu'il les nommait, si son intelligence n'eût à chaque instant trouvé un point d'appui dans le sentiment religieux. Ce n'est pas seulement dans ses écrits destinés au public, c'est sur ses notes, sur des agenda personnels, qu'il revient incessamment à cette pensée : « Oubli des injures, charité envers nos ennemis ! » Avertissement réitéré d'une raison vigilante à prévenir les écarts des passions ; et le triomphe de la raison est ici tellement complet, qu'elle s'exalte parfois jusqu'à l'enthousiasme, et emprunte les accens de la passion elle-même ; c'est ainsi que dans les belles pages qui terminent *les Ruines de Port-Royal*, nous voyons avec admiration le prélat janséniste prier pour les jésuites, sur les débris de cet asile d'où ils avaient chassé ses patriarches. Je crois qu'il a dû s'opérer dans cette ame une de ces luttes intérieures dont la révélation serait si précieuse pour l'étude de l'homme et si encourageante pour l'humanité ; je crois que ce travail moral s'est continué toute sa vie, et que Grégoire est arrivé à la vertu en triomphant de lui-même par l'énergie de son caractère, comme d'autres sont inoffensifs par indolence de tempérament. Rien n'est plus rare, rien aussi ne doit placer l'homme plus haut, que d'avoir conscience de sa propre vertu et des efforts qu'il a faits pour la posséder. — J'ai dit dans tout ceci : *Je crois* ; c'est que tout ceci se fonde uniquement sur des observations individuelles. Le *Testament moral* de Grégoire,

s'il avait été retrouvé dans ses papiers, en aurait peut-être donné la solution<sup>[3]</sup>. Ce qui me paraît incontestable, c'est que Grégoire a dû surtout à ses croyances chrétiennes les belles qualités que le monde a reconnues en lui ; et c'est sans doute avec un profond retour sur lui-même qu'il répétait souvent : « Je ne conçois pas que l'on puisse être honnête homme sans religion. » Rendons hommage des effets à leur cause, et rappelons-nous d'ailleurs que ce révolutionnaire, aux opinions si chaleureuses et si absolues, fut le plus tolérant des hommes dans la pratique de la vie. Cette tolérance, il la portait jusqu'à un degré inimaginable ; on eût dit qu'il y avait chez lui prédilection pour ses adversaires, tant il entourait de soins paternels tous ceux qu'il croyait égarés ; Israélites, protestans, anabaptistes, il semblait les aimer à cause de leurs erreurs, comme le philanthrope aime de préférence ceux qu'il trouve les plus malheureux. Tous les *parias* de la société eurent en lui un constant défenseur : au début de sa carrière, il s'efforça d'améliorer le sort des Juifs, des catholiques irlandais, des nègres, des domestiques ; les mêmes pensées ont préoccupé ses derniers momens.

Grégoire avait vu dans la révolution française l'application des préceptes de l'Évangile aux relations politiques : Bourdon de l'Oise le caractérisa parfaitement, lorsqu'il lui reprocha, au club des Jacobins, de vouloir *christianiser* la *révolution*. C'est ce qui explique si bien la véhémence indignation qui s'emparait de lui, et dont ses *Mémoires* offrent de fréquentes traces, chaque fois que, dans la tempête sociale, quelque atteinte était portée aux sentimens, aux habitudes de toute sa vie, au corps ecclésiastique dont il faisait partie ; c'était à ses yeux une déviation funeste des principes révolutionnaires.

Froissé dans ses opinions religieuses, déçu de ses espérances démocratiques, tout saignant encore de blessures récentes à l'époque où il écrivait, sa plume a été l'interprète d'une misanthropie et d'un découragement profonds ; il avait été le témoin et la victime de tant de maux, qu'il eût haï les hommes si sa foi l'eût permis : c'est une amère élégie que ces *Mémoires*.

Nous sommes loin de partager les opinions sévères de l'ancien évêque de Blois sur certains hommes et sur certains événemens ; nous sommes loin surtout de ratifier son jugement sur la Convention, jugement dicté par de pénibles souvenirs ; mais nous comprenons tout cela en nous identifiant avec la position personnelle de l'auteur, avec ses croyances, assurés d'ailleurs que jamais sa bouche ne parla que sous la dictée de sa conscience. Le temps marche à grands pas ; il faut se hâter de rassembler les témoignages sur lesquels, un jour, on

écrivra la véritable histoire de la révolution : celui de Grégoire ne peut manquer d'y trouver place.

Il est surtout un ordre de faits qui a passé, non point sans doute inaperçu, mais presque complètement inapprécié par les écrivains ; nous voulons parler des débats religieux, constamment parallèles aux débats politiques.

Les résistances opiniâtres du clergé aux réformes qui atteignaient ses privilèges contribuèrent, autant que celles de la noblesse, à irriter les esprits et à donner à la révolution son caractère de violence ; elles encouragèrent les luttes sanglantes de l'Ouest et du Midi, et inspirèrent au malheureux Louis XVI des manœuvres occultes dont la révélation hâta sa perte.

De même que plusieurs hommes appartenant à l'aristocratie déchue se distinguèrent parmi les apôtres les plus exagérés de la démagogie, de même plusieurs membres du clergé donnèrent le scandaleux exemple de l'apostasie et de l'impiété. Mais pendant ce temps, d'autres ecclésiastiques, à la tête desquels figurait Grégoire, associés à la marche libérale et régulière de la révolution, s'efforçaient de maintenir le sentiment religieux et de le mettre en harmonie avec les institutions républicaines.

Le clergé émigré, non moins insensé que la noblesse dans ses projets et ses espérances contre-révolutionnaires, ne présentait pas aux étrangers des modèles de résignation chrétienne. Rappelé en France par le concordat de 1801, lorsque Napoléon travaillait à une copie de l'ancien régime, il se précipita avec fanatisme dans cette voie de réaction, et employa tous ses moyens à effacer jusqu'aux traces de la réforme religieuse et politique.

Spectateur vivement intéressé de ces événements, acteur courageux, héroïque même, dans plusieurs d'entre eux, Grégoire était plus que personne appelé à les raconter.

L'*Histoire des Sectes*, celle de l'*Église Gallicane*, d'autres ouvrages sortis de sa plume en contiennent des fragmens.

Ses *Mémoires* en offrent la partie personnelle à l'auteur.

Depuis long-temps Grégoire en préparait une narration complète, dont quelques portions sont entièrement achevées. Rédigées d'après ses propres souvenirs et sur des communications particulières, nous avons pu les considérer comme des *Mémoires historiques sur son temps*, formant une suite naturelle aux *Mémoires de sa vie*.

---

Dans les siècles où le clergé catholique, fidèle encore à l'esprit du christianisme, et habile à justifier son autorité morale par une supériorité réelle, mettait tous ses soins à distinguer dans son sein les hommes d'élite pour les placer à sa tête, quelle que fût l'obscurité de leur origine, Grégoire, bien que né de parens pauvres, dans un petit village de la Lorraine<sup>[4]</sup>, aurait sans doute, par ses talens et ses vertus, obtenu la crosse de l'épiscopat ou la pourpre romaine : mais depuis long-temps l'Église, abjurant son beau rôle de médiatrice entre le peuple et ses maîtres, avait identifié la cause de l'autel avec celle du trône, et se séparant du peuple, d'où ses premiers apôtres étaient glorieusement sortis, n'allait guère demander ses princes et ses hauts dignitaires qu'aux familles seigneuriales, pour les envoyer faire le métier de courtisans auprès des rois.

Sans la révolution, Grégoire serait donc probablement resté ignoré dans sa modeste cure d'Embermesnil ; heureux encore si ses opinions indépendantes et la fierté de son caractère ne lui eussent pas suscité l'animadversion de ses supérieurs : car les événemens politiques ne firent que mûrir en lui des pensées dont ses premiers travaux offrent l'empreinte incontestable.

Nous ne citons que pour mémoire l'*Éloge de la poésie*, couronné en 1773 par l'Académie de Nancy, quoique cette petite production ne manque pas d'un certain mérite littéraire. L'auteur était alors professeur au collège de Pont-à-Mousson ; il cultivait lui-même la poésie, et avait composé quelques essais qui furent détruits dans la suite. C'était sans doute leur rendre justice ; car Grégoire, avec une imagination vive et féconde, possédait peu le sens des arts, pour lesquels il exprime souvent un grand dédain.

Mais nous devons nous arrêter quelques instans pour parler de l'*Essai sur la Régénération physique et morale des Juifs*, qui obtint également la palme académique à Metz en 1788. « Cette Académie, dit un biographe allemand (M. Depping), ne se doutait guère que le curé de village dont elle récompensait les vues philanthropiques sur le sort des Juifs, contribuerait un an plus tard à changer celui de la France elle-même, et à jeter dans le monde les germes d'une immense réforme pour tous les peuples »<sup>[5]</sup>.

Dans cet ouvrage, le mieux écrit peut-être qui soit sorti de sa plume, Grégoire trace un tableau rapide et animé des persécutions auxquelles fut partout en butte la race juive, des humiliations auxquelles elle fut condamnée, et il attribue à ces

causes les vices qu'on lui reproche ; il combat l'opinion de Michaelis, qui prétend que les institutions morales des Israélites s'opposent invinciblement à toute réforme ; il demande que la loi civile devienne pour ces religionnaires la même que pour les chrétiens : mais il admet aussi la nécessité de mesures destinées à restreindre leur penchant au mercantilisme et à l'agiotage, fruits de la condition précaire dans laquelle a vécu si long-temps ce peuple, campé, pour ainsi dire, sur un sol étranger, où il n'osait se livrer aux travaux lents et paisibles de l'agriculture. Ces restrictions temporaires, qu'il déclarait indispensables, démentent assez les reproches souvent adressés à Grégoire, comme si, dominé par une impulsion purement révolutionnaire, il n'eût tenu compte d'aucune difficulté de position, et marché à l'aventure dans l'application de ses principes. Nous le verrons apporter la même prudence en émettant ses idées sur l'abolition de l'esclavage colonial.

Lorsque l'on sut, dans le monde philosophique, que ce livre de tolérance était l'œuvre d'un prêtre, il fut accueilli avec enthousiasme. On le comprendra facilement en se reportant à cette époque, en songeant aux répugnances et aux préjugés dont l'auteur dut triompher en lui-même, et au courage qu'il fallut chez un ecclésiastique obscur pour faire une manifestation publique de pareils sentimens. Un militaire en écrivit la réfutation sous le voile de l'anonyme.

Grégoire terminait son ouvrage par cette chrétienne et libérale invocation :

« Ô nations ! depuis dix-huit siècles vous foulez les débris d'Israël ! La vengeance divine déploie sur eux ses rigueurs ; mais vous a-t-elle chargés d'être ses ministres ? La fureur de vos pères a choisi ses victimes dans ce troupeau désolé ; quel traitement réservez-vous aux agneaux timides, échappés du carnage et réfugiés dans vos bras ? Est-ce assez de leur laisser la vie, en les privant de ce qui peut la rendre supportable ? Votre haine fera-t-elle partie de l'héritage de vos enfans ? Ne jugez plus cette nation que sur l'avenir ; mais si vous envisagez de nouveau les crimes passés des Juifs et leur corruption actuelle, que ce soit pour déplorer votre ouvrage ; auteurs de leurs vices, soyez-le de leurs vertus ; acquittez votre dette et celle de vos aïeux.

« Un siècle nouveau va s'ouvrir ; que les palmes de l'humanité en ornent le frontispice, et que la postérité applaudisse d'avance à la réunion de vos cœurs. Les Juifs sont membres de cette famille universelle qui doit établir la fraternité entre tous les peuples ; et sur eux, comme sur vous, la révélation étend son voile majestueux. Enfans du même père, dérobez tout prétexte à l'aversion de vos frères, qui seront un jour réunis dans le même bercail ; ouvrez-leur des asiles où

ils puissent tranquillement reposer leurs têtes et sécher leurs larmes, et qu'enfin le juif, accordant au chrétien un retour de tendresse, embrasse en moi son concitoyen et son ami. »

Le jeune curé d'Embermesnil ne se bornait point à une philanthropie théorique. Sur l'étroit théâtre où son action directe était restreinte, il s'efforçait de semer des germes salutaires. Non content d'enseigner par la parole les villageois de sa commune, il avait rassemblé au presbytère une collection de bons livres sur la morale et sur les arts utiles aux cultivateurs, et en avait fait une bibliothèque publique pour ses paroissiens.

Quelques voyages entrepris en 1784, 86 et 87 dans la Lorraine, l'Alsace, en Suisse et dans la portion de l'Allemagne qui avoisine ce dernier pays, perfectionnèrent sa propre éducation, et le mirent en rapport avec plusieurs hommes distingués. Nous possédons le journal de ces voyages, et nous regrettons que le cadre de cette notice ne nous permette pas d'en copier quelques extraits : on y trouverait l'expression des sentimens que l'auteur développa par la suite ; on le verrait rempli d'admiration pour les beautés de la nature, et d'intérêt pour les œuvres de l'homme ; on le verrait s'enquérir avec soin de tous les perfectionnemens susceptibles d'être transplantés parmi ses compatriotes, et attribuer à l'influence de la liberté politique tout ce qui le frappe avantageusement dans les mœurs et les usages de la Suisse ; on le verrait tourner en ridicule les lances et les cuirasses féodales conservées dans l'arsenal de Zurich, et demander pourquoi l'on n'entoure pas d'un cadre d'or l'arbalète de Guillaume Tell ; on le verrait causant avec Hirzel et Lavater, visitant le châtre d'Abel dans sa retraite sauvage de Sihlwald ; on le verrait s'attendrir à la pensée de dire la messe dans la célèbre chapelle d'Einsiedeln que son père avait visitée quelques années auparavant.

La renommée des talens et des vertus de Grégoire s'était répandue dans la province de Lorraine et lui avait acquis une juste popularité. Aussi quand les trois ordres se réunirent à Nancy pour choisir des députés aux États-Généraux, son nom sortit avec éclat de l'urne électorale.

Le biographe allemand que nous avons cité s'exprime ainsi en parlant de la présence du curé d'Embermesnil dans l'Assemblée nationale :

« Quand on considère la prodigieuse activité de Grégoire à cette époque, on croirait qu'il était arrivé aux États-Généraux porteur de tous les plans de perfectionnemens inventés dans l'univers entier, et qu'il s'empressait de les mettre au jour, de peur qu'il ne s'en égarât quelques uns. Ses travaux dans cette

assemblée furent tellement multipliés, que l'historien a peine à énumérer tout ce que produisit cet esprit ardent et fécond, dans un si court espace de temps. »

Peu d'hommes en effet ont jeté dans le monde autant de projets pour l'amélioration des relations sociales, et ces projets se distinguent presque tous par leur esprit de généralité : ils ne se limitent point au sol français, ils embrassent toutes les nations dans leur pensée. C'est en cela que Grégoire peut être donné comme un des types caractéristiques de notre révolution. Les mouvemens politiques des autres peuples, puisant leurs motifs dans des griefs particuliers, n'eurent guère de prétention que celle d'obtenir des réformes locales : l'insurrection du peuple français, au contraire, issue d'une lutte philosophique où tous les droits de l'homme avaient été discutés et proclamés, présenta dès le début une toute autre portée. Dès le début l'Assemblée nationale déclara *qu'elle n'emploierait jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple* ; la nation française s'engagea à soutenir toutes celles qui réclameraient ses secours contre l'oppression ; elle voulait faire participer le monde entier à ses conquêtes libérales.

Ces sentimens de philanthropie universelle, dont on trouve l'expression dans tous les manifestes de l'époque, et qui sont loin d'ailleurs d'exclure le patriotisme, impriment à notre révolution un caractère qui la distingue de toutes les autres. N'est-ce pas aussi le secret de la vive sympathie qu'elle a excitée ? la révolution d'Angleterre, et même celles qui de nos jours ont éclaté en Espagne, en Portugal, en Italie, presque exclusivement *nationales*, ont peu franchi les limites des pays qui les ont vues naître ; la révolution française, éminemment sociale dans ses intentions, a profondément retenti dans le cœur de tous les peuples européens.

Dès les premières opérations de l'Assemblée constituante, Grégoire fut persuadé que l'heure était venue, non point de quelques soulagemens précaires pour les classes les plus souffrantes de la nation, mais bien d'une réforme radicale que des maux invétérés rendaient inévitable. Convaincu que cette réforme dans le sens de l'égalité, était la réalisation de la loi du Christ, et que son devoir de prêtre était d'y concourir, il s'efforça de faire passer la même conviction dans l'ame de ses collègues ecclésiastiques, et de les amener à s'unir avec le tiers-état.

Des conseils de ce genre devaient trouver peu d'accès auprès du haut clergé, appartenant à l'aristocratie ; mais le clergé inférieur, sorti des rangs populaires, sympathisait bien mieux avec des douleurs qu'il touchait du doigt chaque jour.

Vers le commencement du mois de juin 1789, Grégoire adressa aux curés députés, une lettre politique, dans laquelle il exposait courageusement les abus dont la noblesse désirait le maintien, et avec elle le haut clergé ; tandis que les simples pasteurs, s'identifiant avec le peuple, devaient en poursuivre l'abolition : il conjurait ceux-ci d'accepter la vérification des pouvoirs en commun, et le vote par tête, non par caste, seul moyen d'assurer une majorité dans l'Assemblée aux idées de réforme ; il les engageait enfin, dans le cas où leurs collègues résisteraient à tout effort de persuasion, à se séparer d'eux pour se joindre aux députés des communes, et à faire connaître à l'Europe, par un manifeste, les motifs de leur conduite.

Cet écrit contribua beaucoup à la réunion des trois ordres, et plaça Grégoire, dans l'opinion publique, à la tête du clergé populaire. Le 14 juin 1789, il vint, avec Dillon et quelques autres ecclésiastiques, accéder aux actes des représentans du tiers-état. La veille, trois curés du Poitou avaient donné les premiers cet exemple qui, les jours suivans, fut imité par d'autres ; le 17, on se constitua en Assemblée nationale ; le 20, Grégoire prêta serment au Jeu de Paume, où l'on sait que sa présence, ainsi que celle du ministre protestant Rabaud-Saint-Étienne, et du chartreux dom Gerle, ont fourni à David un épisode ingénieux de son admirable esquisse. Dans la séance du 22, pendant la réunion définitive de la majorité du clergé, lorsque le nom de Grégoire fut prononcé à son tour, la salle retentit d'acclamations. Il devint un des secrétaires de l'Assemblée.

L'irritation allait sans cesse croissant chez le peuple, particulièrement excitée parla présence des troupes que réunissait la cour aux environs de Paris et de Versailles, et que l'on disait destinées à opprimer la représentation nationale. Grégoire appuya la motion de Mirabeau, qui demandait l'éloignement de ces troupes. Quelques jours après, le 13 juillet, il revint sur le même sujet, et proposa l'établissement d'un comité chargé d'examiner la conduite des ministres. Comme il mettait une extrême vivacité dans ses paroles, l'archevêque de Vienne qui présidait l'interrompit, et témoigna sa surprise d'entendre un ecclésiastique s'exprimer avec tant de véhémence ; mais les murmures de ses collègues l'avertirent qu'ils n'approuvaient point sa remarque.

Remplaçant à son tour momentanément le président au fauteuil, dans cette mémorable séance, qui, ouverte le 13 juillet au matin, ne fut levée que le 15 à dix heures du soir, séance pendant laquelle le peuple prenait d'assaut la Bastille, Grégoire, se tournant vers les tribunes publiques où se pressaient les citoyens,

inquiets des périls de l'Assemblée, s'écria avec enthousiasme : « Apprenons à ce peuple qui nous entoure, que la terreur n'est point faite pour nous... Oui, messieurs, nous sauverons la liberté naissante qu'on voudrait étouffer dans son berceau, fallût-il pour cela nous ensevelir sous les débris fumans de cette salle ! »

Grégoire, dans ses votes politiques, se joignit constamment à la portion la plus démocratique de l'Assemblée ; nous allons les passer rapidement en revue.

En 1789, une société s'était formée à Paris pour provoquer l'abolition du droit d'aînesse ; Grégoire en fit le premier la motion formelle, le 3 novembre 1790.

L'impôt d'un marc d'argent ayant été proposé comme condition d'éligibilité par le comité de constitution, Grégoire fut du nombre des députés qui repoussèrent toute restriction à la liberté des choix. Cette opinion ne prévalut point. Plus tard, cependant, de nombreuses pétitions étant arrivées, on parla de supprimer les conditions d'éligibilité, mais en élevant le chiffre de l'impôt exigé pour devenir électeur. Grégoire s'opposa encore à cette nouvelle mesure, et donna la préférence à l'ancienne, toute défectueuse qu'elle lui semblait. « Vous voulez, dit-il, concentrer la représentation entre quelques citoyens riches et grands propriétaires... Le pouvoir législatif se trouvera placé dans un certain nombre de familles. On a tant parlé d'aristocratie, eh ! la voilà, l'aristocratie ! vous verrez une nouvelle noblesse renaître ; vous aurez des patriciens, et vingt millions de plébéiens sous leur dépendance. »

Quand le parti des réviseurs, par l'organe de Chapelier, prétendit apporter des restrictions au droit de pétition, Grégoire prit la parole pour maintenir ce droit d'une manière illimitée. Il fit d'abord observer qu'après avoir anéanti la distinction des ordres, l'Assemblée les avait reconstitués, sous une forme nouvelle, par sa division des citoyens en *actifs* et *non actifs*, division à laquelle il s'était opposé de toutes ses forces<sup>[6]</sup>. Des murmures s'élevèrent, et le rappel à l'ordre de l'orateur ayant été demandé, il poursuivit : « Qu'on ne vous dise pas qu'il n'y a que les mendiants et les vagabonds qui soient dans la classe des citoyens non actifs ; je connais moi-même, à Paris, des citoyens qui ne sont point actifs, qui sont logés à un sixième, sans fortune, et qui sont cependant en état de donner de fort bons avis. (Ici quelques murmures interrompirent sa voix et furent couverts par les applaudissemens des tribunes...) Observez, messieurs, quelle est la classe d'hommes à qui l'on voudrait ôter le droit de pétition : c'est à celle précisément qui a le plus de doléances à présenter, à celle qui est condamnée à une espèce de nullité politique. Il serait bien étrange qu'à raison de la

multiplicité de ses malheurs et de ses peines, le citoyen n'eût pas le droit de former une pétition ! alors, vous dirai-je, garantisiez-lui un bonheur constant ; sans quoi, ces décrets que vous prétendez rendre auront l'air de vouloir étouffer ses soupirs ; franchement, la loi qu'on nous propose me semble faire la cour à la fortune. »

Lorsqu'on décréta la *Déclaration des droits*, Grégoire proposa de placer le nom de Dieu au frontispice de ce monument social : « L'homme, dit-il, n'a pas été jeté par le hasard sur le coin de terre qu'il occupe, et s'il a des droits, il faut parler de celui dont il les tient... » Il demanda aussi que l'on y joignît une *Déclaration des devoirs*, corrélative et indispensable, selon lui. Rien n'était mieux senti que cette proposition. Établir seulement des *droits*, c'est exposer la société à voir l'égoïsme au nom du droit individuel, entraver tous ses progrès. Avant de définir les droits, il fallait définir les devoirs, car de ceux-ci émanent les premiers. Quand un homme ou une classe d'hommes vient à réclamer un droit, il faut que la société puisse lui demander : Quels devoirs remplissez-vous envers moi ?

Dans la séance du 4 septembre 1789, où l'on discutait sur la sanction royale, Grégoire parla contre le *veto absolu*, dont le principe lui paraissait en contradiction avec celui de la souveraineté populaire ; il opina pour le *veto suspensif*, comme une garantie contre des décisions précipitées, en exprimant la pensée que « le roi ne peut être partie intégrante de la législature que par la concession libre de celui dont émanent tous les droits de la royauté, le peuple. »

Il s'éleva contre un don de 800,000 francs que la famille Polignac avait obtenu de Louis XVI à titre de dédommagement pour la perte de certains privilèges féodaux, et en demanda la restitution dans les coffres de l'état, restitution qui fut ordonnée par un même décret avec celle de la fameuse baronnie de Fenestranges.

Enfin, il vota, lui quatrième, contre la liste civile de 25 millions demandée par le roi, et que celui-ci, plus tard, trouva encore trop exigüe. Quarante ans après, en 1830, nous verrons Grégoire protester, dans une brochure qui fut sa dernière publication, contre l'énormité de la liste civile offerte à la nouvelle royauté.

Après la fuite de Louis XVI et son arrestation à Varennes, Grégoire se prononça hautement contre l'inviolabilité absolue de la personne du monarque, et demanda la convocation des collègues électoraux, pour nommer une convention chargée de faire son procès. Si cette mesure sévère avait été adoptée alors, elle n'eût eu sans doute pour résultat qu'un décret de déchéance, et l'on ne

se fût pas trouvé dans la nécessité d'y recourir plus tard, lorsque de nouveaux attentats contre les libertés publiques avaient creusé un abîme entre le peuple et le trône. « Il jurera tout et ne tiendra rien ! » avait dit la voix prophétique de Grégoire, qui rappela ces paroles dans les débats du procès.

Lorsque le curé d'Embermesnil montait à la tribune pour émettre l'opinion que nous venons de citer, il entendit répéter autour de lui qu'il ne convenait pas à un prêtre de traiter cette question. Un membre de l'Assemblée s'étant même permis de l'apostropher injurieusement, Grégoire lui répliqua sur-le-champ : « Quelle que soit mon opinion, je parlerai d'après ma conscience, et au lieu de comparer mon opinion à mon état, je demande que l'on me réfute. »

Ce prêtre, auquel on reprochait d'exprimer sa pensée sur les questions politiques, avait pourtant su se maintenir avec dignité au milieu des difficultés de sa position, et demeurer fidèle à sa double mission d'ecclésiastique et de député ; il ne se montra pas moins zélé dans sa carrière législative pour les intérêts de la religion que pour la réforme des abus et des injustes privilèges. — Il s'opposa à l'entière destruction des établissemens religieux, en se fondant sur les services rendus aux sciences et à l'agriculture par plusieurs d'entre eux. — Il s'efforça d'améliorer la condition du bas clergé, c'est-à-dire des curés et vicaires de campagne. — Dans la grande séance nocturne du 4 août 1789, il réclama et obtint l'abolition des annates : il ne témoigna point, quoi qu'on en ait dit, son regret de voir supprimer les dîmes ; mais, tout en admettant que le clergé n'était que l'administrateur et non le propriétaire des biens dits ecclésiastiques, il demanda, particulièrement dans l'intérêt des pauvres et dans celui de l'agriculture, que l'on assignât aux curés une dotation en fonds territoriaux, qui pût subvenir à leurs besoins. L'un de ses argumens contre le cens électoral fut aussi que les ecclésiastiques se trouveraient presque tous exclus de la représentation nationale. — Grégoire n'adhéra pas sans réserve à la déclaration de l'Assemblée que la France ne reconnaît plus l'autorité d'aucun évêque ou archevêque étranger, et, dans l'appréhension d'un schisme, il proposa d'y ajouter ces mots : *sans pour cela porter atteinte à l'autorité papale*. Mais il approuva le retour à l'usage des premiers siècles chrétiens, où chaque paroisse nommait elle-même son chef ; cette élection était, selon lui, tout à fait dans l'esprit des libertés de l'église gallicane. — Enfin, il fut le premier ecclésiastique qui prêta serment à la constitution civile du clergé. L'exemple d'un homme dont on connaissait la piété et les lumières exerça une grande influence sur les autres membres de l'ordre auquel il appartenait. Qu'on nous permette de rapporter ici quelques fragmens du discours prononcé par lui à cette occasion :

« On ne peut se dissimuler, dit Grégoire, que beaucoup de pasteurs très estimables, et dont le patriotisme n'est point équivoque, éprouvent des anxiétés parce qu'ils craignent que la constitution française ne soit incompatible avec les principes du catholicisme. Nous sommes aussi invariablement attachés aux lois de la religion qu'à celles de la patrie. Revêtus du sacerdoce, nous continuerons de l'honorer par nos mœurs ; soumis à cette religion divine, nous en serons constamment les missionnaires ; nous en serions, s'il le fallait, les martyrs ! Mais après le plus mûr, le plus sérieux examen, nous déclarons ne rien apercevoir dans la constitution civile du clergé qui puisse blesser les vérités saintes que nous devons croire et enseigner. — Ce serait calomnier l'Assemblée nationale que de lui supposer le projet de mettre la main à l'encensoir ! à la face de la France, de l'univers, elle a manifesté solennellement son profond respect pour la religion catholique, apostolique et romaine ; jamais elle n'a voulu priver les fidèles d'aucun moyen de salut ; jamais elle n'a voulu porter la moindre atteinte au dogme, à la hiérarchie, à l'autorité spirituelle du chef de l'église : elle reconnaît que ces objets sont hors de son domaine. Dans la nouvelle circonscription des diocèses, elle a voulu seulement déterminer des formes politiques plus avantageuses aux fidèles et à l'état : le titre seul de *constitution civile du clergé* énonce suffisamment l'intention de l'Assemblée nationale. — Nulle considération ne peut donc suspendre l'émission de notre serment. Nous formons les vœux les plus ardents pour que, dans toute l'étendue de l'empire, nos confrères, calmant leurs inquiétudes, s'empressent de remplir un devoir de patriotisme si propre à porter la paix dans le royaume et à cimenter l'union entre les pasteurs et les ouailles. »

Cette déclaration civique et apostolique à la fois fut écoutée avec un profond recueillement. Grégoire, alors, donnant le premier l'exemple de la soumission qu'il recommandait à ses confrères, prêta, au bruit de longs applaudissemens, le serment en ces termes : « Je jure de veiller avec soin aux fidèles dont la direction m'est confiée ; je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi ; je jure de maintenir de tout mon pouvoir la constitution française, décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, et notamment les décrets relatifs à la constitution civile du clergé. »

Tel est l'acte de la vie de Grégoire qui déchaîna contre lui ces longs ressentimens que nous avons vus se réveiller avec une nouvelle intensité dans ses derniers jours. Il répondit à ses détracteurs par une brochure *sur la légitimité du serment civique*, et poursuivit avec calme la route que lui traçait sa

conscience. Si la papauté, mieux conseillée, n'avait pas prononcé contre les prêtres assermentés une condamnation qui révolta le peuple et l'Assemblée ; si le clergé, mieux avisé, au lieu de protester contre les lois de la patrie, avait suivi l'exemple d'un bon citoyen ; si, préférant le bien du pays et celui de la religion à ses privilèges particuliers, il s'était franchement rallié autour des institutions nouvelles, peut-être eût-il retardé la catastrophe. Mais ce que nous disons ici du clergé, ne faudrait-il pas le dire aussi de la noblesse, qui, comme lui, s'opposa témérairement à des réformes devenues inévitables ? Il est des temps où la Providence elle-même semble rendre aveugles les adversaires du progrès, quand leur assentiment contraint et restrictif ne ferait que le ralentir.

La majorité du clergé inférieur prêta le serment, qui d'ailleurs n'était aucunement entaché d'hérésie, puisqu'il ne changeait rien à la doctrine de l'Église, puisque les eucologes, missels, catéchismes, enseignemens, demeuraient les mêmes, et puisque les assermentés ne se détachaient point de l'obéissance canonique au chef de la catholicité. Plusieurs évêques même, entre autres celui de Blois, M. de Thémines, ceux de Rhodéz, Besançon, Saint-Flour, etc., avaient déjà pris des mesures pour organiser leurs clergés et leurs chapitres selon les lois nouvelles, et se disposaient à prêter le serment, lorsqu'un contre-ordre général fut donné par les ennemis de la révolution. La coalition des évêques députés, qui croyaient par leur résistance forcer l'Assemblée nationale à détruire son propre ouvrage, l'esprit de corps et l'entraînement de l'exemple, poussèrent dans l'émigration beaucoup de membres du clergé qui seraient volontiers restés au poste où devait les retenir l'amour de la religion et du pays.

Le marquis de Ferrières, dans ses *Mémoires*, peint en ces termes le crise dont nous parlons :

« Les évêques et les révolutionnaires s'agitèrent et intriguèrent, les uns pour faire prêter le serment, les autres pour empêcher qu'on ne le prêtât. Les deux partis sentaient l'influence qu'aurait dans les provinces la conduite que tiendraient les ecclésiastiques de l'Assemblée. Les évêques se rapprochèrent de leurs curés ; les dévots et les dévotes se mirent en mouvement. Toutes les conversations ne roulèrent plus que sur le serment du clergé ; on eût dit que le destin de la France et le sort de tous les Français dépendaient de sa prestation ou de sa non prestation. Les hommes les plus libres dans leurs opinions religieuses, les femmes les plus décriées par leurs mœurs, devinrent tout à coup de sévères théologiens, d'ardens missionnaires de la pureté et de l'intégrité de la foi romaine. »

« Le Journal de Fonteney, l'Ami du Roi, la Gazette de Durosois, employèrent leurs armes ordinaires, l'exagération, le mensonge, la calomnie. On répandit une foule d'écrits dans lesquels la constitution civile du clergé était traitée de schismatique, d'hérétique, de destructive de la religion. Les dévotes colportaient ces écrits de maison en maison. Elles priaient, conjuraient, menaçaient, selon les penchans et les caractères ; on montrait aux uns le clergé triomphant, l'Assemblée dissoute, les ecclésiastiques prévaricateurs dépouillés de leurs bénéfices, enfermés dans des maisons de correction ; les ecclésiastiques fidèles couverts de gloire, comblés de richesses. Le pape allait lancer ses foudres sur une Assemblée sacrilège et sur des prêtres apostats ; les peuples, dépourvus de sacremens, se soulèveraient ; les puissances étrangères entreraient en France, et cet édifice d'iniquité et de scélératesse s'écroulerait sur ses propres fondemens. »

Nous avons vu quelle fut la conduite de Grégoire en cette occasion ; elle fut appréciée par ceux de ses confrères que n'aveuglaient point l'esprit de corps ou le fanatisme ; de ce nombre fut le respectable Sanguiné, qui avait été son professeur, et qui mourut, en 1806, curé à Nancy ; il avait pris le parti de l'émigration et s'était réfugié en Allemagne ; mais, malgré la différence de leurs opinions, il ne cessa d'entretenir une correspondance amicale avec son ancien élève, engagé dans les voies de la révolution.

Tandis que l'apôtre de la démocratie évangélique soulevait contre lui la haine des dévots, il voyait redoubler la vénération dont l'entouraient le peuple et l'Assemblée nationale. Celle-ci le choisit pour son président, le 18 janvier 1791, et deux départemens, ceux de la Sarthe et de Loir-et-Cher, se disputèrent la gloire de l'avoir pour pasteur. Nommé le même jour évêque au Mans et à Blois, il opta pour ce dernier siège, et il a toujours joint à son nom un titre qu'il ne devait ni à l'intrigue, ni à la faveur des cours, mais au choix libre et spontané du peuple et du clergé.

À l'expiration de sa présidence, sa piété se témoigna par un trait que les journaux du temps ont recueilli. Il se rendit à l'église des Feuillans, pour remercier Dieu d'avoir soutenu ses forces pendant cette mission difficile ; le prêtre chargé d'officier se trouvait seul, Grégoire aussitôt se mit à genoux derrière lui, et servit la messe. On vit ainsi l'homme qui venait d'occuper le plus beau poste de l'état, remplir un instant après les plus humbles fonctions de la hiérarchie ecclésiastique.

Avant de suivre le nouvel évêque de Blois au milieu de ses diocésains, où sa courte administration n'a laissé que des souvenirs édifiants, jetons encore un

coup d'œil sur ses actes à l'Assemblée constituante, comme moraliste et comme philanthrope ; nous avons déjà vu en lui le prêtre et l'homme politique.

Mais d'abord, rapportons ici l'origine de l'amitié qui lia pour toute sa vie Grégoire à une personne dont nous devons citer le nom plus d'une fois.

Lorsque après les journées des 5 et 6 octobre, le roi et l'Assemblée quittèrent Versailles pour Paris, ceux des députés qui avaient figuré dans la résistance aux réformes craignirent les outrages d'une population irritée. Une terreur panique s'empara d'eux : le président Chapelier annonça dans la séance du 9 que plus de deux cents passeports lui avaient été demandés. On décida que l'Assemblée serait elle-même juge des motifs de ceux de ses membres qui voudraient s'absenter. Beaucoup réclamèrent alors des passeports pour cause de maladie, ce qui fit dire à un député que la résidence future du gouvernement avait exercé une influence bien nuisible sur la santé de ses collègues.

Le costume distinctif des ecclésiastiques les exposait particulièrement à des scènes fâcheuses, et quelques uns d'entre eux furent insultés dans les rues. Grégoire s'était fait l'ardent champion des intérêts populaires ; mais sa personne était trop peu connue pour qu'il fût plus ménagé qu'un autre, et comme les autres il se montrait en public le moins possible. Une famille riche et honorable lui ayant offert dans sa maison la table et le logement, il accepta avec empressement. Un ami de cette famille, habitant la Lorraine, lui avait adressé l'abbé Grégoire qui se rendait aux États-Généraux, comme un des ecclésiastiques dont le savoir et les sentimens faisaient le plus d'honneur au clergé.

Insoucieux de tout bien-être matériel, comme la plupart des hommes que préoccupe le travail des idées, Grégoire fut heureux de trouver dans ses nouveaux hôtes, M. et madame Dubois, les soins d'une véritable affection, que les dangers de sa carrière politique rendirent plus vive encore et plus dévouée. De ce moment il fit partie de la famille, et après la mort du mari, survenue au bout de vingt ans, il continua de demeurer chez la veuve, qu'il prenait plaisir à nommer sa mère adoptive. C'est ainsi que madame Dubois, associée à ses succès et à ses revers, et confidente de toutes ses pensées, est devenue dépositaire des papiers que nous publions.

La mémoire de l'évêque de Blois est restée pour son amie une espèce de culte. Nous l'avons vue dans le délire d'une maladie, où le souvenir des dangers d'autrefois se confondait avec le sentiment du danger présent, croire que la guillotine était dressée sous ses fenêtres, que les bourreaux allaient la saisir, et

adresser au ciel ce sublime remerciement : « Oh ! que je suis heureuse de lui avoir survécu pour témoigner de mon amitié en souffrant cela pour lui aussi courageusement qu'il l'aurait souffert lui-même ! Il sera fier de se voir représenter ainsi. »

Les opinions qu'avait émises Grégoire, dès avant la révolution, sur la nécessité d'améliorer le sort des juifs, ne laissaient point douter qu'il mettrait à profit sa position nouvelle pour réaliser ses vœux philanthropiques. On ne tarda point en effet à l'entendre dénoncer les persécutions exercées en Alsace contre ces religionnaires, tracer une peinture touchante de leur situation, et invoquer en leur faveur la justice de l'Assemblée constituante. Il obtint leur élévation à la dignité de citoyens. On vit alors (exemple inoui !) les synagogues reconnaissantes faire des prières publiques pour un prêtre chrétien.

D'autres victimes de la cupidité et du préjugé fixèrent également ses yeux jaloux de découvrir des maux à soulager. Le 22 octobre 1789, une députation des gens de couleur des colonies réclama pour cette classe de citoyens l'exercice de leurs droits. Grégoire adressa à l'Assemblée un *Mémoire* dans le même but, et le 3 décembre, comme on délibérait sur l'établissement d'un comité colonial, il demanda, pour la première fois, l'admission des hommes de sang-mêlé dans la représentation nationale. Interrompu par les cris : *À la question !* il ne lui fut pas possible de poursuivre. Mais de nombreux écrits appelèrent bientôt l'opinion publique à se prononcer sur ce vœu d'équité, et l'Assemblée dut céder à l'opinion publique. Grégoire devint l'un des membres les plus actifs et le président de la Société des *amis des noirs*, où figuraient Condorcet, Lafayette, Pétion, Robespierre, Laroche-faucauld, Brissot, Clavière, etc. ; société dissoute plus tard par les événements, mais qui laissa après elle le terrain préparé. Il ne s'agissait d'ailleurs dans le principe que de l'admission aux droits civiques d'une classe d'hommes dont l'avancement moral et intellectuel ne pouvait être mis en doute : l'abolition de l'esclavage ne se présentait encore que comme une espérance pour l'avenir. « Un jour, dit Grégoire dans sa lettre adressée *aux citoyens de couleur* pour leur annoncer qu'ils participeront désormais à la souveraineté du peuple, un jour le soleil n'éclairera parmi vous que des hommes libres ; les rayons de l'astre qui répand la lumière ne tomberont plus sur des fers et des esclaves. L'Assemblée nationale n'a point encore associé ces derniers à votre sort, parce que les droits des citoyens, concédés brusquement à ceux qui n'en connaissent pas les devoirs, seraient peut-être pour eux un présent funeste ; mais n'oubliez pas que, comme vous, ils naissent et demeurent libres et égaux. Il est dans la marche irrésistible des événements, dans la progression des lumières,

que tous les peuples dépossédés du domaine de la liberté récupèrent enfin cette propriété *inamissible*. ».

La lecture de ce passage suffit pour attester qu'il y eut chez les *amis des noirs*, et chez Grégoire en particulier, autant de prudence politique que de philanthropie. On sait aujourd'hui que les premiers troubles de Saint-Domingue ne furent point provoqués par la proclamation des principes de liberté, ni surtout par l'abolition de l'esclavage résolue trois ans après, mais par la résistance des colons au décret qui accordait les privilèges civiques aux hommes de sang-mêlé, c'est-à-dire à leurs propres enfans. On sait également que l'obstination de cette résistance armée obligea les commissaires de la Convention à devancer les projets de l'Assemblée, en promettant la liberté aux esclaves qui viendraient se ranger sous les drapeaux de la république. On sait enfin (les rapports présentés récemment au parlement anglais en font foi) que ces esclaves subitement émancipés, au lieu de se livrer aux désordres que l'on pouvait redouter, retournèrent presque tous paisiblement à leurs travaux ; et que ces mêmes esclaves, ou leurs descendans qui forment aujourd'hui la population d'Haïti, loin de présenter le spectacle d'inactivité et d'insubordination que les ennemis de leur cause se plaisent à tracer, s'adonnent à leurs occupations avec autant d'ordre et de calme, et en tirent autant de bien-être qu'aucune autre classe de cultivateurs, sur quelque partie du globe qu'on les prenne<sup>[7]</sup>.

Et quand il n'en serait pas ainsi, aurait-on le droit de s'en étonner ? Pendant des siècles, l'idée du travail et celle de la servitude ont été inséparables dans l'esprit de ces hommes ; l'idée de repos et d'indolence n'a-t-elle pas dû devenir pour eux synonyme de liberté ? Étonnons-nous plutôt que la civilisation ait fait des progrès assez rapides pour triompher de pareilles erreurs. Le travail est-il donc si fort en honneur chez nos vieilles nations européennes ? Y a-t-il si longtemps qu'une certaine classe aurait cru déroger en exerçant les professions industrielles ?

Une croisade morale a commencé contre le trafic de la liberté humaine ; ses débats ont été longs et pénibles, parce qu'elle avait à combattre les préjugés et l'égoïsme ; mais la victoire est toujours assurée, en définitive, à la morale publique sur les intérêts ; et s'il était prouvé aujourd'hui (ce qui est fort loin de l'être) que la production des denrées coloniales est impossible autrement que par le travail des nègres, la conscience des peuples ne devrait en tirer d'autre conclusion que celle-ci : cessons d'envoyer la race blanche dépérir sous le ciel de la zone torride ; laissons à la race noire les climats pour lesquels la nature l'a